

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 17 octobre 2018 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Véronique Lamarre, maire suppléant – Baie-des-Sables
Victoire Marin, maire – Grosses-Roches
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
- MM. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre
Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane
Steve Girard, suppléant du maire – Matane
Pierre Lagacé, maire – Saint-Ulric
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme
Dominique Roy, maire – Les Méchins
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables
Andrew Turcotte, maire – Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 10.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rencontre
4. Procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 26 septembre 2018
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 2 octobre 2018
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 2 octobre 2018
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 3 octobre 2018
 - 4.5 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 3 octobre 2018
5. Dossiers régionaux
 - 5.1 Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) - Document à diffuser "Favoriser la saine alimentation grâce aux outils d'aménagement du territoire"
 - 5.2 Bulletin express sur le marché du travail région Bas-Saint-Laurent, été 2018
 - 5.3 Jour du Souvenir – Mandat de représentation de la MRC – dimanche le 11 novembre 2018
6. Administration générale / développement local et régional
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
 - 6.1.1 Cp – Évaluation foncière
 - 6.1.2 Cp – Service d'urbanisme

- 6.1.3 Cp – Sécurité incendie
- 6.1.4 Cp – Génie civil
- 6.1.5 Cp – MRC compétences communes / fiducies COSMOSS et SANAM
- 6.1.6 Cp – TPI de la MRC de La Matanie
- 6.1.7 Cp – TNO Rivière-Bonjour
- 6.1.8 Cp – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
- 6.2 Activités financières - année courante au 30 septembre 2018
 - 6.2.1 Act. fin. (année courante) – MRC de La Matanie
 - 6.2.2 Act. fin. (année courante) – TPI de la MRC de La Matanie
 - 6.2.3 Act. fin. (année courante) – TNO de Rivière-Bonjour
 - 6.2.4 Act. fin. (année courante) – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
- 6.3 Activités financières - comparatif au 30 septembre 2018 selon les dispositions du règlement 231-2008
 - 6.3.1 Act. fin. (comparatif) – MRC de La Matanie
 - 6.3.2 Act. fin. (comparatif) – TPI de la MRC de La Matanie
 - 6.3.3 Act. fin. (comparatif) – TNO de Rivière-Bonjour
 - 6.3.4 Act. fin. (comparatif) – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
- 6.4 Rapport de la planification budgétaire estimée au 31 décembre 2018 (ajournement)
- 6.5 Adoption de l'Énoncé de vision stratégique de la MRC de La Matanie (ajournement)
- 6.6 Autorisation versement – FIDEL – Entente spécifique dans le cadre du FDT pour le projet "Création d'emplois dans La Matanie"
- 6.7 FDT – Programme de développement des communautés (PDC) volet local 2018-2019 – projet "Acquisition équipements et matériel (centre communautaire et bibliothèque)" de la municipalité de Ste-Paule - autorisation de verser 5 450 \$
- 6.8 Bureau d'accueil touristique de la MRC de La Matanie – Faits saillants et rapport annuel, été 2018 (ajournement)
- 6.9 Édifice de La Matanie – avenant au mandat de Stantec (résolution 506-09-18) - plans et devis pour l'ajout d'un réseau d'urgence
- 6.10 Exercice de constatation des sites potentiellement contaminés sur le territoire de la MRC de La Matanie
- 7. Évaluation foncière
 - 7.1 Congrès annuel de l'Association des techniciens en évaluation foncière du Québec (ATEFQ) du 1^{er} au 3 novembre 2018 à Rivière-du-Loup
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement
 - 8.1 Rapport de gestion du service de l'aménagement et de l'urbanisme (1er juillet au 30 septembre 2018)
 - 8.2 Analyse de conformité – Règlement 2018-233-04 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de St-Léandre afin de tenir compte des amendements intervenus au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC
 - 8.3 Analyse de conformité – Règlement 2018-234-01 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de St-Léandre afin de tenir compte des amendements intervenus au SAD de la MRC et d'apporter diverses corrections
 - 8.4 Analyse de conformité – Règlement 2018-235-02 modifiant le règlement de construction de la municipalité de St-Léandre afin de tenir compte des amendements intervenus au SAD de la MRC
 - 8.5 Analyse de conformité – Règlement 2018-236-02 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction de la municipalité de St-Léandre afin de tenir compte des amendements intervenus au SAD de la MRC
 - 8.6 Analyse de conformité – Règlement 2018-240-02 modifiant le règlement portant sur le plan d'urbanisme de la municipalité de St-Léandre afin de tenir compte des amendements intervenus au SAD de la MRC
 - 8.7 Rapport de la réunion de la Commission d'aménagement de la MRC tenue le 2 octobre 2018
 - 8.8 Résultat de l'appel d'offres public – Vidange, transport et valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées de la MRC de La Matanie (ajournement)
 - 8.9 Embauche au poste de Conseiller(ère) agricole
- 9. Génie forestier
 - 9.1 Nominations au Comité multiressources de la MRC de La Matanie

- 9.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Ajustement du 2^e versement 2017-2018
 - 9.3 PADF – Adoption du Plan d'action 2018-2019
 - 10. Service régional de génie civil
 - 11. Service régional de sécurité incendie
 - 11.1 Résolution numéro 2018-10-209 de la municipalité de Saint-René-de-Matane – Demande de modification de l'horaire des rencontres du comité régional de sécurité incendie
 - 12. Varia
 - 13. Période de questions
 - 14. Ajournement de la séance au 30 octobre 2018 à 19 h 00
-

RÉSOLUTION 555-10-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont tous présents et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'ajouter les points suivants et de laisser le point *Varia* ouvert :

- 5.4 Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent – Renouvellement d'adhésion pour 2018-2019;
- 5.5 COSMOSS – Faits saillants 2017-2018;
- 6.11 Fin de probation et embauche de monsieur David Marquis au poste de technicien en génie civil (ajournement);
- 6.12 Demande de dons et commandites;
- 11.2 SRSI – Demande au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires (ajournement);
- 11.3 Embauche pompier à temps partiel – M. Christopher Imbeault-Chassé, caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 556-10-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 26 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 26 septembre 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 26 septembre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 557-10-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 2 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 2 octobre 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 2 octobre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 558-10-18

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 2 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 octobre et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 2 octobre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 559-10-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 3 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 3 octobre 2018 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 3 octobre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 560-10-18

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 3 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 3 octobre 2018 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 3 octobre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 561-10-18

JOUR DU SOUVENIR – MANDAT DE REPRÉSENTATION DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en prévision des activités consacrées au Jour du Souvenir à la mémoire des Canadiens morts à la guerre;

CONSIDÉRANT la demande souligner le centième anniversaire de l'Armistice par le tintement des cloches des Églises au coucher du soleil, le 11 novembre 2018, selon des instructions détaillées à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

DE mandater le préfet, monsieur Denis Santerre, afin de participer à la cérémonie de commémoration qui se tiendra le 10 novembre 2018 et déposer une couronne de coquelicots au cénotaphe;

DE transmettre les informations afin que la Ville et les municipalités coordonnent le tintement des cloches des Églises au coucher du soleil, le 11 novembre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 562-10-18

COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT (CRD) DU BAS-SAINT-LAURENT – RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR 2018-2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 393-08-15 du Conseil de la MRC de La Matanie reconnaissant le Forum de concertation bas-laurentien et le Collectif régional de développement (CRD) comme l'instance de concertation pour la région du Bas-Saint-Laurent et par conséquent l'adhésion au CDR;

CONSIDÉRANT la facture du CDR pour l'année 2018-2019 au montant de 20 000 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie autorise le renouvellement pour l'année 2018-2019 et le paiement de l'adhésion au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent au montant de 22 995 \$ incluant les taxes, payable par le FDT.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 563-10-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 21 SEPTEMBRE 2018 AU 12 OCTOBRE 2018 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 23 746,62 \$, la liste des chèques émis au montant de 769,34 \$,

les salaires payés du 16-09-2018 au 29-09-2018 au montant de 13 204,87 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 195,04 \$, représentant un grand total de 40 915,87 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 septembre 2018 au 12 octobre 2018 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 564-10-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 21 SEPTEMBRE 2018 AU 12 OCTOBRE 2018 – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 320,79 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 504,86 \$, les salaires payés du 16-09-2018 au 29-09-2018 au montant de 15 858,14 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 843,79 \$, représentant un grand total de 21 527,58 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 septembre 2018 au 12 octobre 2018 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 565-10-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 21 SEPTEMBRE 2018 AU 12 OCTOBRE 2018 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 15 286,59 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 271,37 \$, les salaires payés du 16-09-2018 au 29-09-2018 au montant de 21 008,80 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 073,20 \$, représentant un grand total de 40 639,96 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 septembre 2018 au 12 octobre 2018 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 566-10-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 21 SEPTEMBRE 2018 AU 12 OCTOBRE 2018 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 213,41 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 813,30 \$, les salaires payés du 16-09-2018 au 29-09-2018 au montant de 8 856,75 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 639,55 \$, représentant un grand total de 12 523,01 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 septembre 2018 au 12 octobre 2018 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 567-10-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 21 SEPTEMBRE 2018 AU 12 OCTOBRE 2018 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS / FIDUCIES COSMOSS ET SANAM

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 137 881,70 \$, la liste des chèques émis au montant de 99 631,09 \$, les salaires payés du 16-09-2018 au 29-09-2018 au montant de 33 068,55 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 990,38 \$, représentant un grand total de 277 571,72 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 septembre 2018 au 12 octobre 2018 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 5 273,05 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 493,70 \$, les salaires payés du 16-09-2018 au 29-09-2018 au montant de 7 125,28 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 978,94 \$, représentant un grand total de 16 870,97 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 septembre 2018 au 12 octobre 2018 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 568-10-18

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 SEPTEMBRE 2018 AU 12 OCTOBRE 2018 –
*TPI DE LA MRC DE LA MATANIE***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 16-09-2018 au 29-09-2018 au montant de 1 422,42 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 374,99 \$, représentant un grand total de 1 797,41 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 septembre 2018 au 12 octobre 2018 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 569-10-18

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 SEPTEMBRE 2018 AU 12 OCTOBRE 2018 –
*TNO RIVIÈRE-BONJOUR***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2018 au montant de 5 173,42 \$, la liste des chèques émis au montant de 199,53 \$, les salaires payés du 16-09-2018 au 29-09-2018 au montant de 1 040,55 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 251,94 \$, représentant un grand total de 6 665,44 \$ pour la période du 21 septembre 2018 au 12 octobre 2018 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 570-10-18

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 SEPTEMBRE 2018 AU 12 OCTOBRE 2018 –
*FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA
MRC DE LA MATANIE***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Steve Girard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 15 601,78 \$, les salaires payés du 16-09-2018 au 29-09-2018 au montant de 150,58 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 40,56 \$, représentant un grand total de 15 792,92 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 septembre 2018 au 12 octobre 2018 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 571-10-18

FDT – AUTORISATION DE VERSEMENT – FIDEL – ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR LE PROJET « CRÉATION D'EMPLOIS DANS LA MATANIE »

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec FIDEL (Fonds d'innovation et de développement économique local de La Matanie) relativement à une subvention dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet collaboration spéciale* pour le projet « Création d'emplois dans La Matanie » (résolution numéro 531-09-17);

CONSIDÉRANT QU'à la signature de l'entente, la MRC a remis un premier versement (75 %) pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2017-2018 et le plan de travail pour 2018-2019 ont été transmis à la MRC par FIDEL;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le directeur de FIDEL aux membres du Conseil de la MRC, en réunion de travail, et le suivi des activités en lien avec ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le deuxième versement (25 %) pour l'année 2017-2018 au montant de 18 750 \$, et le premier versement (75 %) pour l'année 2018-2019 au montant de 37 500 \$ conformément au protocole d'entente avec FIDEL pour le projet « Création d'emplois dans La Matanie ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 572-10-18

FDT – PDC VOLET LOCAL 2018-2019 – PROJET "ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL (CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE)" DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE – AUTORISATION DE VERSER 5 450 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-10-208 de la municipalité de Sainte-Paule demandant la balance de l'aide financière 2018-2019 (maximum de 6 400 \$)

dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC) volet local, soit 5 450 \$ pour le projet « Acquisition d'équipements et matériel (centre communautaire et bibliothèque) » de la municipalité de Sainte-Paule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement du montant de 5 450 \$ à la municipalité de Sainte-Paule dans le cadre du Programme de développement des communautés volet local 2018-2019 afin de permettre la réalisation du projet « Acquisition d'équipements et matériel (centre communautaire et bibliothèque) »;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 573-10-18

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AVENANT AU MANDAT DE STANTEC (RÉSOLUTION 506-09-18) – PLANS ET DEVIS POUR L'AJOUT D'UN RÉSEAU D'URGENCE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 506-09-18 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant la proposition de *Stantec Experts-conseils ltée*, en date du 6 septembre 2018, en lien avec la conception des plans et devis pour le réaménagement adéquat du local 105 et la remise en fonction du système d'humidificateur au 3^e étage de l'Édifice;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC d'inclure au mandat l'ajout d'un réseau d'urgence et la proposition d'honoraires professionnels, du 9 octobre 2018, couvrant tous les services supplémentaires à prévoir pour l'élaboration des plans et devis incluant le déplacement d'un ingénieur électrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la proposition de *Stantec Experts-conseils ltée*, en date du 9 octobre 2018, couvrant tous les services supplémentaires à prévoir pour l'élaboration des plans et devis pour l'ajout d'un réseau d'urgence, au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 574-10-18

EXERCICE DE CONSTATATION DES SITES POTENTIELLEMENT CONTAMINÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable sur le passif au titre des sites contaminés;

CONSIDÉRANT QUE selon cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de l'organisme municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour régler la constatation, la MRC doit le faire par résolution de son Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie a constaté et signifie qu'aucun des terrains qu'elle possède ne sont contaminés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 575-10-18

DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande de dons et commandites, soit :

- NG Logistique – Conférence afin de sensibiliser la population à la persévérance scolaire, à l'adoption de saines habitudes de vie et le dépassement de soi en utilisant un modèle de réussite, madame Charline Labonté, athlète olympique canadienne au hockey (29 octobre 2018 à Matane);

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- NG Logistique – Conférence afin de sensibiliser la population à la persévérance scolaire, à l'adoption de saines habitudes de vie et le dépassement de soi en utilisant un modèle de réussite, madame Charline Labonté, athlète olympique canadienne au hockey (29 octobre 2018 à Matane) : 500 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 576-10-18

CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN ÉVALUATION FONCIÈRE DU QUÉBEC (ATEFQ) DU 1^{ER} AU 3 NOVEMBRE 2018 À RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Alain Castonguay, technicien en évaluation foncière de la MRC, à participer au Congrès annuel de l'ATEFQ qui se tiendra du 1^{er} au 3 novembre 2018 à Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Alain Castonguay, technicien en évaluation foncière de la MRC de La Matanie, à participer au Congrès annuel de l'Association des techniciens évaluation foncière du Québec qui se tiendra du 1^{er} au 3 novembre 2018 à Rivière-du-Loup;

D'autoriser le paiement des frais d'adhésion (75 \$) et d'inscription (100 \$/membre) totalisant 175 \$, plus les taxes applicables, incluant tous les repas (cocktail, déjeuners, dîners, banquet et souper) et le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE

Rapport de la réunion de la Commission d'aménagement de la MRC tenue le 2 octobre 2018
--

RÉSOLUTION 577-10-18

EMBAUCHE DE MADAME MAGGIE BEAULIEU-PELLETIER AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 346-06-17 concernant l'embauche de madame Maggie Beaulieu-Pelletier au poste contractuel de chargée de projet de la démarche regroupée Politiques familiales municipales (PFM);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 435-08-18 du Conseil de la MRC autorisant la création et l'affichage d'un poste de conseiller(ère) en développement agricole, classe III, poste régulier temps partiel;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne et la recommandation du comité de sélection ainsi que du directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de madame Maggie Beaulieu-Pelletier au poste de conseillère en développement agricole (classe III, échelon 1), poste régulier temps partiel de 21,75 heures/semaine;

QUE madame Maggie Beaulieu-Pelletier entrera en fonction au poste à titre d'employée régulière temps partiel à compter du 3 décembre 2018 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six (6) mois ainsi que la progression d'échelons;

QUE la date du 5 juin 2017 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté et du calcul des vacances.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 578-10-18

NOMINATIONS AU COMITÉ MULTIRESSOURCES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 524-08-11 relative à la composition du Comité multiressources de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 706-11-17 nommant les membres du Comité multiressources de la MRC, les sièges # 2, 4, 6 et 8 étant échus en septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité multiressources de la MRC de La Matanie :

Comité multiressources de la MRC de La Matanie	
Siège # 1 Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC à l'exception du préfet – (nov. 2017 à sept. 2019)	M. Rémi Fortin maire de Saint-René-de-Matane
Siège # 2 Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC à l'exception du préfet – (sept. 2018 à sept. 2020)	M. Pierre Dugré maire de Sainte-Paule
Siège # 3 Un représentant d'organisme à vocation sylvicole ou des intérêts liés à l'acériculture – (nov. 2017 à sept. 2019)	M. Mario Lavoie SER-des-Monts
Siège # 4 Un représentant des intérêts liés au tourisme ou aux activités de plein air – (sept. 2018 à sept. 2020)	M. Régis Côté Corporation de développement de Sainte-Paule
Siège # 5 Un représentant des intérêts liés aux activités de prélèvements fauniques – (nov. 2017 à sept. 2019)	M. André Helgerson Association des trappeurs
Siège # 6 Un représentant des intérêts liés à la villégiature ou des activités bénéficiant de droits fonciers sur les terres publiques intramunicipales – (sept. 2018 à sept. 2020)	M. Jean-Claude Bouchard Regroupement des résidents du lac Malfait
Siège # 7 Un représentant d'un organisme à caractère environnemental – (nov. 2017 à sept. 2019)	M. Judes Côté OBVNEBSL
Siège # 8 Un représentant de l'industrie forestière – (sept. 2018 à sept. 2020)	M. Alain Lapierre Groupe Lebel
Siège # 9 Un représentant des intérêts liés à la pratique des sports motorisés – (nov. 2017 à sept. 2019)	M. Simon Bourgeois Club VTT Les Coyotes
Siège # 10 Le préfet	M. Denis Santerre, préfet maire de Baie-des-Sables

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme ainsi que l'ingénieure forestière de la MRC de La Matanie à participer aux réunions du comité à titre de personnes-ressources.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 579-10-18

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2018-2019

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021*;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action annuel doit être adopté et signé par la direction générale et le préfet de la MRC délégataire désignée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a accepté, par la résolution numéro 359-06-18, d'être à nouveau désignée responsable de l'administration des sommes consenties dans le cadre du PADF 2018-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le plan d'action 2018-2019 *du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021*;

QUE le préfet, monsieur Denis Santerre, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 580-10-18

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-209 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE DE MODIFICATION DE L'HORAIRE DES RENCONTRES DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité de Saint-René-de-Matane demandant de tenir les rencontres du comité régional de sécurité incendie en soirée;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres et leur direction générale ne veulent pas changer l'horaire étant donné le nombre d'engagements déjà prévus en soirée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à la majorité des municipalités participantes :

DE maintenir le *statu quo* et que les rencontres du comité régional de sécurité incendie soient tenues dans la journée.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

Pour – six (6) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg

Contre – trois (3) voix

Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 581-10-18

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR CHRISTOPHER IMBEAULT-CHASSÉ COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 19 DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Christopher Imbeault-Chassé à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Christopher Imbeault-Chassé comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 18 octobre 2018, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Christopher Imbeault-Chassé à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Christopher Imbeault-Chassé soit rattaché à la caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE

VARIA

- a) SRSI – inventaire des véhicules et remorques

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 582-10-18

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance à 19 h 00, le 30 octobre 2018. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*